

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, dont le siège social est situé 12, boulevard Frédéric Mistral – CS 50100 6 11 785 NARBONNE CEDEX, représenté par Jacques BASCOU agissant en qualité de Président,

Ci-après désigné « **le Grand Narbonne** »,

d'une part,

Et :

La société BRL Exploitation, Société Anonyme au capital de 3 482 126 euros, ayant son Siège Social situé au 1105, avenue Pierre Mendès France – BP 94001 – 30001 NIMES Cedex 5, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro B391 350 568, représentée par Monsieur Jean-Jacques BORDAS, Directeur Général,

Ci-après désignée « **BRL** »

d'autre part,

PREAMBULE

Le Grand Narbonne, conscient des enjeux vitaux que représente l'accès à une eau et un assainissement de qualité pour le Burkina Faso, accompagne, depuis 2006, les habitants des communes rurales de la région des Hauts Bassins dans leur conquête de ce droit fondamental et universel reconnu par les Nations Unies.

En effet, le Burkina Faso, à l'instar d'autres pays du monde, est confronté à la question de la gestion des services d'eau potable et d'assainissement qui demeure un défi majeur à relever.

Le Burkina Faso est un pays sahélien enclavé de l'Afrique de l'Ouest dont le développement économique, basé essentiellement sur l'agriculture et l'exportation de matières premières (coton, or), est soumis à un ensemble d'aléas dont les variabilités climatiques, la volatilité des prix des produits d'exportation. Ces aléas le rendent dépendant de l'aide publique au développement. En dépit d'une croissance économique en moyenne de 5,7% dans les dix dernières années, le pays est toujours compté parmi les pays à faible niveau de développement. Son indice de développement humain (IDH) le classait 185^{ème} sur 188 en 2016 (source PNDES 2016-2020).

La population burkinabè vit essentiellement en milieu rural (plus de 75%) et connaît une forte croissance démographique (plus de 3%).

Le pays a fait de l'accès à l'eau et à l'assainissement un des axes stratégiques de son Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 qui consacre un objectif entier à l'accès de tous à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité. En effet, malgré des efforts importants des acteurs burkinabè et de leurs partenaires dans ce secteur, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural n'est que de 65% et seulement de 12% pour l'assainissement. La région des Hauts Bassins, dans laquelle intervient le projet du Grand

Narbonne, est en dessous de la moyenne nationale, avec un taux d'accès à l'eau potable de 49% en 2015 (bilan PNAEPA 2014) et de 11,9% en matière d'assainissement (bilan PNAEPA2015).

Enfin, le processus de décentralisation entamé au Burkina Faso depuis plusieurs années constitue un défi à relever pour l'ensemble des acteurs engagés dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Avec l'apparition des communes rurales en 2006 et le transfert des compétences eau et assainissement de l'Etat vers les communes en 2009, ces dernières jouent désormais un rôle incontournable dans la gestion de ces services essentiels à l'échelle locale. Néanmoins, les communes ont une faible capacité financière qui les empêche de disposer de services techniques compétents et de recruter du personnel qualifié pour gérer ces services.

Aujourd'hui, pour le Grand Narbonne et ses partenaires techniques et financiers, les accompagner dans leur mission, à travers un renforcement de capacités et un partage de compétences et d'expertise, est un enjeu majeur à relever.

Avec son partenaire historique dans la Région des Hauts Bassins, l'Association pour le Développement des Adductions en Eau de la Région de Bobo-Dioulasso, le Grand Narbonne a déjà mené deux actions triennales de coopération décentralisée dans les domaines de l'eau et de l'assainissement auprès de communes rurales du Burkina Faso, dans la région de la partie Ouest du pays que sont les Hauts Bassins, le Sud-Ouest et les Cascades, l'ensemble étant couramment appelé région Grand Ouest.

Ces missions comportaient deux volets :

- Volet travaux de réhabilitation et d'extension des Adductions en eau potable simplifiée (AEPS)
- Volet renforcement des capacités autour de la structuration/restructuration des Associations d'usagers de l'eau (AUE), de la formation des chefs de centre et d'un soutien institutionnel/appui à l'organisation de la gouvernance communale.

En 2017, l'ADAE, à la recherche de partenaires techniques et financiers pour engager une nouvelle mission triennale sur des communes rurales burkinabè de la région des Hauts Bassins, a repris contact avec le Grand Narbonne. Les services de la communauté d'Agglomération et de l'ADAE ont esquissé les contours d'une nouvelle intervention triennale prévue sur la période 2019 – 2021, sur les communes de BEREBA, KOUMBIA et LENA. Et en octobre 2018, une mission technique exploratoire s'est rendue sur place, pour définir un programme d'actions et de travaux précis et chiffré, pour améliorer la gestion et les services publics d'eau et d'assainissement sur ces communes burkinabè.

Le Grand Narbonne a sollicité la société BRLE pour initier ce nouveau projet de coopération. L'entreprise BRLE est un partenaire du Grand Narbonne et peut apporter à ce dernier, son expertise et ses compétences en matière de gestion et d'infrastructures, dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, à l'échelle internationale.

CECI EXPOSE, il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des deux partenaires, le Grand Narbonne et BRLE, pour la mise en œuvre d'un projet de coopération décentralisée

visant à renforcer le service public de l'eau et de l'assainissement sur les communes burkinabè de BEREBA, KOUMBIA et LENA, par :

- L'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement : réalisation/réhabilitation d'infrastructures d'eau et d'assainissement,
- L'accompagnement à la bonne gestion des ouvrages d'eau et à la bonne utilisation des latrines,
- La sensibilisation et la formation des usagers, des élus, des exploitants pour une nécessaire éducation à l'eau, un meilleur apprentissage de l'hygiène et de la salubrité, le renforcement de la pédagogie sur le financement du service et l'importance de la maintenance,
- L'appui à la préservation de la ressource naturelle,
- Le soutien à la gouvernance du secteur, par le renforcement du service communal,
- La formation et des échanges d'expériences entre élus et services des collectivités territoriales et des partenaires

Article 2 – Engagements des parties

Le Grand Narbonne est le partenaire public, coordonnateur technique et financier du projet au titre de la coopération décentralisée. Il est notamment chargé :

- De mobiliser et coordonner les différents dispositifs d'appui financier et technique prévus pour les actions de coopération décentralisée,
- De verser les financements de la communauté d'agglomération ainsi que des partenaires publics et privés, de transmettre à BRLE les documents attestant du paiement de la part de BRLE au(x) bénéficiaires burkinabè de ces actions de coopération
- De piloter l'exécution du programme de travaux sur la période des 3 ans, en s'assurant de la planification des marchés publics, en vérifiant l'application du Code des Marchés Publics en vigueur au Burkina Faso par les maîtres d'ouvrage, en validant l'ensemble des dépenses engagées pour la réalisation du programme,
- D'animer le Comité des financeurs constitué pour suivre l'exécution du projet,
- De participer à hauteur de 100 000 € soit 33 000 € par an sur 3 ans

La société BRL Exploitation est délégataire d'opérations en matière d'eau sur le secteur sud du territoire de la Communauté d'Agglomération.

L'entreprise est engagée depuis plusieurs années auprès des populations de pays d'Afrique, en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous.

Elle a démontré sa capacité à exporter le savoir-faire, l'expertise et les compétences d'une entreprise française.

A ce titre, **BRLE** souhaite répondre favorablement à la sollicitation du Grand Narbonne de participer au programme triennal qu'il porte auprès des communes de BEREBA, KOUMBIA et LENA.

Dans ce cadre, elle s'engage à :

- apporter un appui technique et méthodologique à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du programme triennal de coopération décentralisée,
- participer aux différentes missions exploratoires conduites pour l'élaboration, l'exécution et suivi du programme,

- participer aux actions de formation engagées auprès des techniciens des communes et structures intercommunales burkinabè,
- collaborer au Comité des financeurs constitué pour suivre l'exécution du projet,
- participer financièrement au programme triennal à hauteur de 60 000 €, soit 20 000 € par an.

Article 3 – Pilotage du partenariat

Un Comité des Financeurs est créé et rassemble l'ensemble des partenaires locaux, à savoir le Grand Narbonne, la société BRLE et la Fondation VEOLIA et VEOLIA, également partenaire du présent projet de coopération décentralisée.

Il associe le comptable public du Grand Narbonne pour assurer le suivi comptable et financier du projet. Il pourra, en fonction des problématiques rencontrées, associer d'autres experts.

Il pilote le suivi général du projet et noue les contacts avec tout organisme susceptible de venir enrichir la coopération entre les territoires du Grand Narbonne et burkinabè, ou de venir appuyer le projet qui est conduit dans le cadre de la présente convention.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période 2020 – 2022. Elle prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020. Sa durée et son contenu pourront être modifiés par avenant.

Une résiliation de DSP en cours, passée entre BRLE et le GRAND NARBONNE, entrainerait une résiliation de la présente convention de partenariat.

Fait à Narbonne, le, en deux exemplaires originaux

Pour le GRAND NARBONNE, Pour BRL Exploitation

Le Président,
Jacques BASCOU

Le Directeur Général,
Jean-Jacques BORDAS